



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le

02 AVR. 2012

## ARRETE portant interdiction de stationner sur le parking Autran.

N° Départ : 287/2012/30/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 du Code de la route,

**Considérant** qu'il convient d'interdire le stationnement sur le parking Autran afin de faciliter le déroulement de la journée Gapeau emploi organisée au château,

arrête

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking Autran le vendredi 13 avril 2012 de 6 heures à 15 heures.

**Article 2 :** Des panneaux seront mis en place à compter du lundi 09 avril 2012.

**Article 3 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté. Tout contrevenant pourra être verbalisé et voir son véhicule mis en fourrière.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Madame la directrice du PFSS

Et sera publié.

Philippe LAURERI

Adjoint au maire chargé de la sécurité

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le



Par délégation du maire  
Philippe LAURERI  
Délégué à la sécurité - Police municipale -  
Risques majeurs - Agriculture - Réserve  
communale de sécurité civile - Protection des  
espaces naturels